

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 mars 2020

Le 9 mars 2020, à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Wolschwiller, sous la présidence du Maire, Monsieur André LINDER.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette et GHANMI LINDER Saliha,
Messieurs LEY Jean Pierre, Monsieur GABRIEL Sylvain, BIR Bernard, DEBORD Gérard,
CLAUSER Thibaut et GALLAND Pascal.

Absents excusés : Madame STRUB FINCK Marie-Christine

Le Maire salue cordialement les conseillers municipaux et les remercie de leur présence à son dernier conseil municipal.

Le Conseil choisi pour secrétaire le plus jeune des conseillers Monsieur CLAUSER Thibaut.

1° Approbation de compte rendu de la réunion du 4 février 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 février 2020 ne soulève pas d'observation ; les membres présents signent pour approbation au registre.

2° Budget : examen et approbation du compte administratif 2019 et affectation du résultat.

2.1. Compte administratif 2019

Le Maire présente le compte administratif puis les conseillers municipaux élisent Monsieur Jean- Pierre LEY, 1^{er} adjoint, comme président de séance.

Le Maire s'étant retiré le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur André LINDER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2019	CA 2019
			Mandats émis
TOTAL		634 399.91	439 539.64
011	Charges à caractère général	150 700.00	106 350.80
012	Charges de personnel	76 100.00	70 723.62
014	Atténuations de produits	67 000.00	66 568.20
65	Autres charges gestion courante	149 896.00	123 247.27
66	Charges financières	19 500.00	18 179.93
67	Charges exceptionnelles	23 518.14	23 518.14
68	Dotations aux provisions (1)	-	-
022	Dépenses imprévues Fonct	6 734.09	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		493 448.23	408 587.96
023	Virement à la sect° d'investis.	110 000.00	
042	Opérations d'ordre entre section	30 951.68	30 951.68
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		140 951.68	30 951.68

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2019	CA 2019
			Titres émis
TOTAL		634 399.91	609 066.18
013	Atténuations de charges	-	-
70	Produits des services	152 000.00	95 949.39
73	Impôts et taxes	179 000.00	178 131.45
74	Dotations et participations	78 900.00	110 450.18
75	Autres produits gestion courante	22 600.00	22 287.04
76	Produits financiers	-	2.25
77	Produits exceptionnels	-	345.96
78	Reprise sur amort et provisions (1)	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		432 500.00	407 166.27
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
043	Op. ordre intérieur de section	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-
R002	Excédent de fonctionnement reporté Budget Gnl	120 481.77	
R002	Excédent de fonctionnement reporté Budget Eau	81 418.14	
Total des excédents de fonctionnement reportés		201 899.91	201 899.91

EXCEDENT OU DEFICIT ANNUEL	-	169 526.54
----------------------------	---	------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2019	REALISE 2019	RAR 2019
		212 351.20	110 513.35	26 010.50
*001	Déficit d'investissement reporté	10 638.76	10 638.76	
1068	Reversement résultat eau à la CCSundgau	22 460.76	22 460.76	
*020	Dépenses imprévues	-		
1641	Remboursement capital emprunts	51 000.00	50 706.78	
2041513	Participation à verser CCS pour la fibre optique	11 112.50		11 112.50
CH 21	Détail chapitre 21	117 139.18	26 707.05	14 898.00
	<i>Pour mémoire l'excédent budget eau F et I gardé dans le Budget communal en 2019 était de 57900 €</i>			
2117	Forêt, barrière et panneaux routiers	5 139.18	-	
21318	Atelier communal	5 000.00	316.65	
21318	Mairie/salle, portes coupe-feu	2 500.00		
21318	Autres travaux de bâtiments	32 500.00		
2151	COLAS - aménagement rue de la forge	15 000.00		14 898.00
2151	Aménagement trottoirs rue Oltingue	11 100.00		
2151	Autres travaux de voirie	23 900.00		
21538	Remplacement éclairage public	22 000.00	26 390.40	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	212 351.20	109 636.34	-
1068	Affectation résultats	33 099.52	33 099.52	
*021	Virement de la section de fonctionnement	110 000.00	-	
28041513	Amortissement de la subvention versée en 2017 et 2018 au Syndicat Scolaire	19 839.18	19 839.18	
28041513	Amortissement de la subvention versée en 2018 pour fibre optique	11 112.50	11 112.50	
1328	Créance association foncière	4 800.00	4 776.15	
10222	Fonds de compensation TVA	30 000.00	30 488.19	
10226	Taxe d'aménagement	3 500.00	10 320.80	
	DEFICIT	-	- 877.01	- 26 010.50

2.2 Affectation des résultats de l'exercice 2019.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes réelles 2019	407 166.27	109 636.34
Dépenses 2019	439 539.64	110 513.35
Solde 2019	- 32 373.37	- 877.01
Excédent 2018 reporté	201 899.91	0.00
<i>(Budget général 120 481.77</i>		
<i>Budget de l'eau 81 418.14)</i>		
SOLDES à affecter	169 526.54	- 877.01
Restes à réaliser en dépenses 2019		- 26 010.50

Sur proposition du Maire les conseillers municipaux à l'unanimité décident :

- * d'affecter 877.01 € (déficit 2019) + 26 010.50 € (RAR 2019) soit 26 887.51 € en section d'investissement compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » .
- * d'inscrire 877.01 € en section d'investissement compte 001 « déficit d'investissement 2019 reporté ».
- * de reporter 142 639.03 en section de fonctionnement compte 002 « résultat de fonctionnement 2019 reporté ».

3° Approbation des comptes de gestion du percepteur 2019.**Le Conseil Municipal,**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui avaient été prescrits de passer dans ses écritures,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2019 et du budget annexe de l'eau en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

DECLARE, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4° Vote des taux d'impositions 2020 des taxes directes locales**Le Maire**

informe les conseillers que pour cette année, afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale il n'y a pas de vote de la taxe d'habitation le taux 2019 est reconduit par la loi (article 16 de la loi de finances pour 2020). Le produit prévisionnel de la TH à percevoir au titre de l'année 2020, correspond aux bases prévisionnelles TH 2020 multipliés par le taux TH 2019. **et propose** d'augmenter les taux des taxes foncières bâties et non bâties de 0.1 point.

Après avoir pris connaissance de l'état notifiant les bases prévisionnelles et les allocations compensatrices des impôts locaux 2019, et après **débat les conseillers municipaux à l'unanimité DECIDENT d'augmenter les taux de 0.1 point**

Commune de WOLSCHWILLER (Haut-Rhin)

	Bases imposition 2019	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2019	Produit attendu 2020 sans augmentation de taux	Taux voté 2020	Produit attendu 2020
taxe d'habitation	613 232	618 800		94 058		
Taxe foncière bâti	488 003	496 700	9.50	47 187	9.60	47 683
Taxe foncière non bâti	51 697	52 300	43.05	22 515	43.15	22 567
total				163 760		70 250 <i>(avec TH 164 308)</i>

A ce total se rajoutent les allocations compensatrices de l'Etat d'un montant de 5 702 €. Par contre, selon la Loi de finance 2010 la Commune devra rembourser à l'Etat un montant 40 389 € au titre de la Garantie individuelle de ressources (GIC) afin de compenser les pertes de chaque collectivité constatées après la réforme.

D'autre part le produit des IFR (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) et le produit de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) que nous touchions jusqu'en 2016 sont versés à la Communauté de Communes du Sundgau. Pour mémoire le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 (CLECT 2019) pour notre commune s'élève à 20 927.48 €.

5. Examen et vote du budget primitif 2020

5.1. Bois de chauffage et d'affouage 2020

Le Maire rappelle aux conseillers que pour l'année 2019 le CM avait fixé les prix suivants

- * Affouage 50 € le stère soit 200 € TTC le lot
- * Stère quartier hêtre 55€ HT le stère
- * le m3 de BIL à 40 € HT
- * le fond de coupe à 5 € HT le stère
- * le bois sur pied à 15 € HT le stère

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales et conformément à l'article L. 145-2 du Code forestier,

Le conseil municipal, après débat, à l'unanimité,

DECIDE que la coupe affouagère 2020, sera partagée :
1° Par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe dans la commune avant la publication du rôle. Seront seuls admis au partage par tête les habitants qui posséderont dans la commune un domicile réel et fixe depuis un mois au moment de la publication du rôle ;

Séance du conseil municipal du 9 mars 2020

2° qu'il sera imposé sur les ayants droit au partage de la coupe **une somme totale de 200€TTC** destinée à pourvoir au paiement des dépenses des contributions annuelles aux frais de garderie, des frais d'exploitation de la coupe et des frais de confection du rôle.

FIXE le prix de vente du bois de chauffage à :

- * Stère quartier hêtre 55€ HT le stère
- * le m3 de BIL à 40 € HT
- * le fond de coupe à 5 € HT le stère
- * le bois sur pied à 15 € HT le stère

CHARGE le Maire

- d'informer l'ONF des prix de vente du bois de chauffage 2020,
- de l'élaboration du rôle des taxes d'affouages 2020 et des démarches nécessaires à son recouvrement.

➤ **Bois de service 2020**

Suite aux explications du Maire le conseil municipal accorde aux bucherons et forestiers les stères selon les conditions de leurs conventions collectives. Ils accordent également aux employés communaux et bénévoles le nombre de stères suivants :

Monsieur Richard SCHWEITZER (agent communal) :	10 stères
Madame Sabine JENNI (agent communal) :	4 stères
Madame Patricia GASSER (agent communal) :	2 stères
Madame Christelle BLIND (agent communal) :	2 stères

5.2. Section de fonctionnement.

Les conseillers municipaux examinent la section de fonctionnement et décident de voter le budget par chapitres.

➤ **Autorisation de dépenses : article 6232 Fêtes et cérémonies**

Le conseil municipal fixe comme suit les principales catégories de dépenses que le Maire est autorisé à engager au titre de l'article 6232- Fêtes et cérémonies :

- * achat de boissons et alimentation pour vins d'honneurs et réceptions organisées par la Commune,
- * publicité, frais d'impressions, signalétique pour réceptions diverses
- * achat de gerbes, cadeaux et trophées pour cérémonies, grands anniversaires, mariages, manifestations sportives,
- * repas annuel et excursion du 3^{ème} âge,
- * frais de restaurant avec entreprises, administrations ou collaborateurs,
- * frais de déplacements, hébergement et restauration,
- * déplacements et repas avec le personnel, les extra-communaux et élus et leurs conjoints,
- * rémunération principale et charges sociales des intervenants dans le cadre de spectacles ou animations, frais de Sacem,

- * éclairage, sonorisation, équipement de cérémonies ou fêtes diverses,
- * développement de photographies, confection de cd-photos, audio, vidéo.

➤ **La proposition de budget de fonctionnement est équilibrée et se présente ainsi :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020 Propositions
	TOTAL	634 399.91	575 639.03
011	Charges à caractère général	150 700.00	159 800.00
012	Charges de personnel	76 100.00	85 100.00
014	Atténuations de produits	67 000.00	52 000.00
65	Autres charges gestion courante	149 896.00	159 800.00
66	Charges financières	19 500.00	17 000.00
67	Charges exceptionnelles	23 518.14	500.00
68	Dotations aux provisions (1)	-	-
022	Dépenses imprévues Fonct	6 734.09	439.03
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	493 448.23	474 639.03
023	Virement à la sect° d'investis.	110 000.00	101 000.00
042	Opérations d'ordre entre section	30 951.68	
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	140 951.68	101 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2019	BP 2020 Propositions
	TOTAL	634 399.91	575 639.03
013	Atténuations de charges	-	-
70	Produits des services	152 000.00	123 500.00
73	Impôts et taxes	179 000.00	207 000.00
74	Dotations et participations	78 900.00	86 900.00
75	Autres produits gestion courante	22 600.00	15 600.00
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
78	Reprise sur amort et provisions (1)	-	-
	Total des recettes réelles de fonctionnement	432 500.00	433 000.00
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
043	Op. ordre intérieur de section	-	-
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-	-
R002	Excédent de fonctionnement reporté Budget Gnl	120 481.77	142 639.03
R002	Excédent de fonctionnement reporté Budget Eau	81 418.14	
	Total des excédents de fonctionnement reportés	201 899.91	142 639.03

5.3. section d'investissement.

Les conseillers municipaux examinent la proposition de budget par opérations mais décident de voter la section d'investissement sans opérations et par chapitres.

La proposition de budget d'investissement est équilibrée et se présente ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RAR 2019	propositions 2020	BP 2020
		26 010.50	127 197.01	153 207.51
*001	Déficit d'investissement reporté		877.01	877.01
*020	Dépenses imprévues		520.00	520.00
1641	Remboursement capital emprunts		53 000.00	53 000.00
2041513	Pôle scolaire unique participation en investissement			
2041513	Participation a verser CCS pour la fibre optique	11 112.50		11 112.50
CH 21	Détail chapitre 21	<i>14 898.00</i>	72 800.00	87 698.00
<i>21318</i>	<i>Mairie/salle, portes coupe-feu</i>		<i>2 500.00</i>	2 500.00
<i>21318</i>	<i>Aménagement parvis de l'église - mise en accessibilité</i>		<i>19 000.00</i>	19 000.00
<i>2151</i>	<i>COLAS - aménagement rue de la forge</i>	<i>14 898.00</i>		14 898.00
<i>2151</i>	<i>Aménagement trottoirs rue de l'église</i>		<i>7 500.00</i>	7 500.00
<i>2151</i>	<i>Aménagement trottoirs rue Oltingue</i>		<i>11 100.00</i>	11 100.00
<i>2151</i>	<i>Aménagement chemin rural</i>		<i>8 100.00</i>	8 100.00
<i>2151</i>	<i>Extension réseau eaux pluviales rue de l'école</i>		<i>6 500.00</i>	6 500.00
<i>21538</i>	<i>Remplacement éclairage public</i>		<i>10 500.00</i>	10 500.00
<i>21538</i>	<i>Extension réseau électrique rue Im Stolle</i>		<i>7 600.00</i>	7 600.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		-	153 207.51	153 207.51
1068	Affectation résultats		26 887.51	26 887.51
*021	Virement de la section de fonctionnement		101 000.00	101 000.00
10222	Fonds de compensation TVA		4 000.00	4 000.00
10226	Taxe d'aménagement		5 000.00	5 000.00
1321/1323	Subventions sur travaux 2020 (Etat et Département)		6 000.00	6 000.00
1327	Subvention Etat et Europe pour forêt		5 320.00	5 320.00
1328	Créance association foncière		5 000.00	5 000.00
	SOLDES	- 26 010.50	-	-

5.4.. Vote du Budget.

Après avoir examiné et commenté les diverses propositions du budget primitif 2020, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité

APPROUVE et VOTE le budget primitif 2020 et procède à sa signature.

6° Ecole : proposition de reconduction de la semaine des 4 jours à la rentrée 2020/2021

En réponse à la demande de l'inspectrice d'académie en date du 10 janvier 2020 ;

Considérant que le recours à la semaine des 4 jours a été bénéfique pour tout le monde,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

1. de reconduire la semaine des 4 jours à la rentrée scolaire 2020/2021 à partir de septembre 2020 ;
2. que les horaires seront identiques aux années précédentes depuis l'adoption de la semaine des 4 jours en septembre 2017 (voir tableau ci-dessous) :

Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis

	Site Maternelle OLTINGUE	Site élémentaire OLTINGUE
MATIN	8h25 11h55 (Accueil des enfants dès 8h15)	8h30 12h (Accueil des enfants dès 8h20)
MIDI	1h50	1h50
APRES-MIDI	13h45 16h15 (Accueil des enfants dès 13h35)	13h50 16h20 (Accueil des enfants dès 13h40)

7° Location du presbytère et de l'ancienne salle de classe de l'école primaire.

Le Maire informe les conseillers qu'il a réceptionné deux demandes de location pour le presbytère et une demande pour la salle de classe de l'école primaire.

Les conseillers à l'unanimité,

ATTENDU que la destination des bâtiments sera sûrement débattue au sein du nouveau conseil municipal,

VU que deux demandes déposées sont faites pour une location de courte durée,

DECIDENT

* de louer le presbytère pour une durée d'un an renouvelable à Monsieur et Madame CHABOUTE qui ont un projet de construction dans le village, pour un loyer de 600 € mensuel.

* de louer la salle de classe de l'école primaire à Mme LICHTENBERGER Monique, pour une durée d'un an renouvelable, mais résiliable à tout moment par la commune, pour un loyer de 292 € mensuel.

CHARGENT le Maire de la signature des contrats de location.

8° Divers et informations.**8.1. Opération Haut-Rhin propre.**

L'opération Haut-Rhin propre se déroulera les 27/28 et 29 mars et pourra se prolonger tout le mois d'avril. Les conseillers chargent le Maire de commander le matériel nécessaire auprès de la Communauté de Communes Sundgau qui répartira, entre les communes, le matériel mis à disposition par le Conseil Départemental.

8.2. Forêt : Courrier d'information, de l'ONF et de l'association des communes forestières, relatif à la gestion de l'aide de l'Etat pour la commercialisation des épicéas scolytés du nord-est de la France.

Depuis l'été 2018 les forêts françaises et en particulier celles des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, font face à des épisodes d'attaque de scolytes entraînant une mortalité conséquente des peuplements d'épicéas. Le réseau des communes forestières s'est fortement mobilisé afin d'obtenir une réelle reconnaissance de cette crise majeure. Un appui financier de l'Etat doit permettre aux propriétaires d'exploiter les peuplements touchés tout en assurant un minimum de revenus. La constitution du dossier administratif de demande d'aide et la mise en œuvre opérationnelle du dispositif sera effectuée par l'ONF dans le prolongement du mandat légal de gestion et de commercialisation confié à l'ONF pour les forêts bénéficiant du régime forestier.

Les conseillers municipaux à l'unanimité,

DONNENT pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la constitution d'un dossier administratif de demande d'aide.

8.3. Mr Gabriel Sylvain revenant d'une **réunion du Syndicat scolaire et préscolaire « Birsig à l'III »** donne les informations suivantes :

* en ce qui concerne le projet de construction du pôle scolaire les travaux de démolition de l'ancien bâtiment « Bubendorf » pourront débuter fin mars/début avril. Les diagnostics n'ont pas relevés des taux d'amiante supérieurs à ceux qui étaient prévus.

- * les dates d'inscriptions des enfants à l'école, prévues en mars, sont reportées à une date ultérieure en raison du Covid-19. Les parents devront se munir du livret de famille et du carnet de vaccination des enfants.
- * le syndicat a acquis en 2019 un photocopieur pour les écoles et a reçu un don de deux ordinateurs d'un parent d'élève.
- * l'effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire 2020/2021 : 108 élèves en primaire et 43 en maternelle.
- * les montants prévisionnels de la participation annuelle de la commune pour 2019 : 34 431.32 € en fonctionnement et 450.60 € en investissement.

8.4. Le Maire informe les conseillers que nous avons à nouveau subi des dégâts, liés aux vents, sur les toitures de l'église et de la mairie.

Plus personne ne demande la parole et alors que le Maire va lever séance Mr Clauser Thibaut ajoute : « Merci DD pour toutes ces années où tu t'es investi en tant que Maire pour la Commune ».

La séance est close à 21 h 30.